

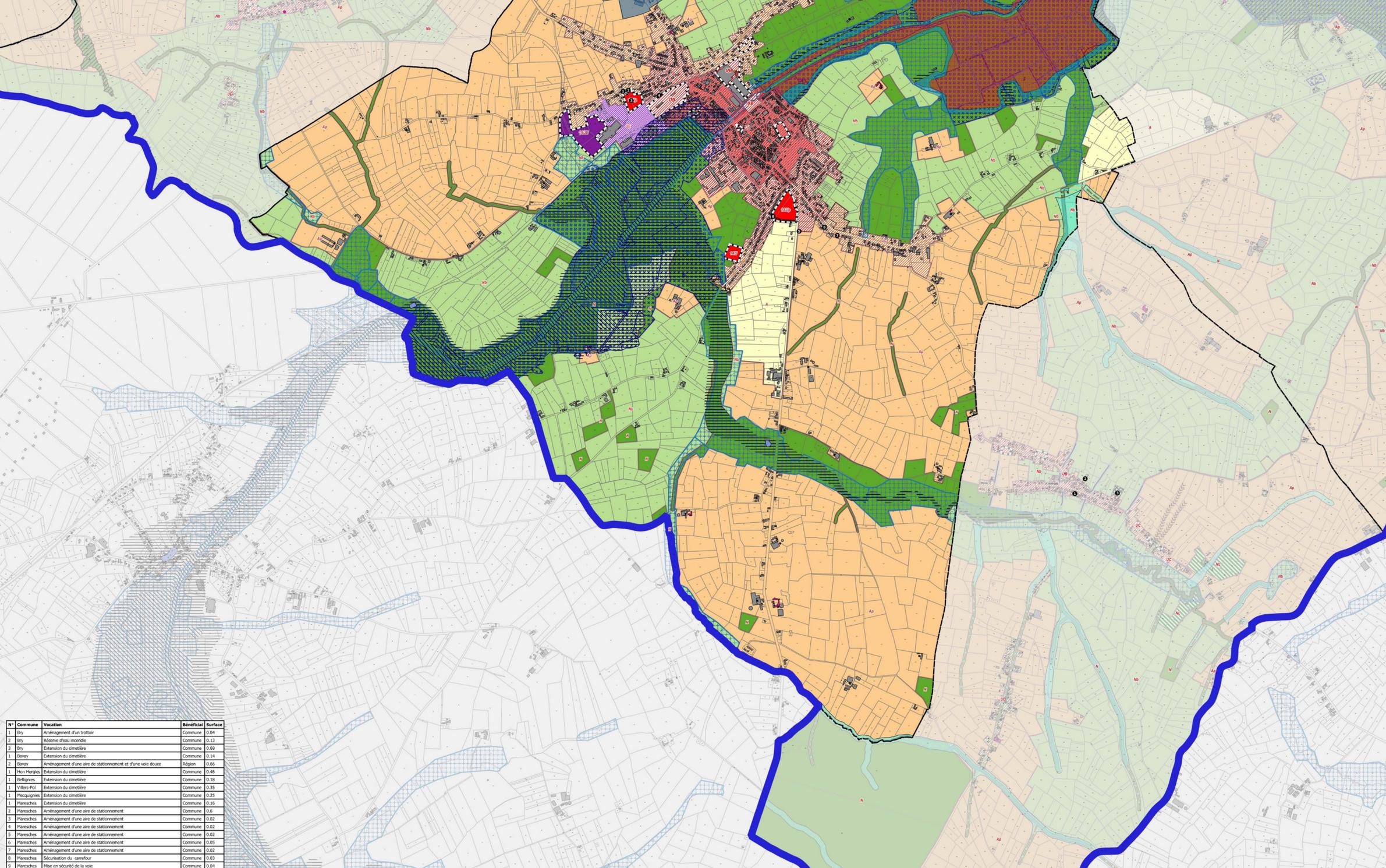
**AVERTISSEMENT**

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Heule Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

**Légende**

- Aléa lié aux remontées de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



**Légende**

**Contexte**

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

**Prise en compte des risques**

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

Zone encadrée par le Plan d'Exposition aux Risques Inondation (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

- Bleu
- Rouge

**Atlas des zones inondables**

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

**Zone potentiellement inondable**

- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation

**Prise en compte des enjeux environnementaux**

- Zone humide SAGE
- Zone à dominante humide du SDAGE

**Périmètre des captages d'eau potable :**

- Périmètre protection immédiat
- Périmètre protection rapproché

**Prise en compte des enjeux agricoles**

**Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :**

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

**Autres dispositions réglementaires**

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**Typologie des zones**

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UA : Zone urbaine mixte correspondant aux centres des pôles historiques
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UL : Zone urbaine de loisirs
- UE : Zone urbaine économique
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat
- 1AUP : Zone à urbaniser à court ou moyen terme des polarités
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Amenagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Reserve d'eau inondée	Commune	0,13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0,14
2	Bavay	Amenagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0,46
1	Belligies	Extension du cimetière	Commune	0,18
1	Villers-Pot	Extension du cimetière	Commune	0,35
1	Mecquignies	Extension du cimetière	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0,16
2	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Maresches	Sécurité du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04

0 1000 m